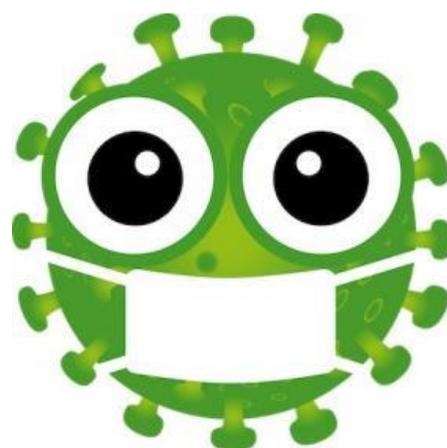


PROCOLE SANITAIRE

Rentrée Scolaire du jeudi 14 mai 2020



CHACUN RESTE LIBRE DE RESCOLARISER OU NON SON ENFANT !



Suite aux annonces du chef de l'Etat pour une réouverture prudente et progressive des établissements scolaires à partir du Jeudi 14 mai, la commune a rapidement préparé un protocole définissant les conditions sanitaires minimales d'accueil au sein du groupe scolaire Alain DECAUX.

Ce protocole a été concerté avec la direction de l'école et a été présenté au Conseil d'École le 6 mai dernier. Il est conforme aux règles émises par les autorités sanitaires.

Classes concernées	Jour de rentrée
Grande Section de Madame Nutten	Le jeudi 14 mai 2020
Grande Section et CP de Madame Poncelet	Le jeudi 14 mai 2020
CP de Madame Delebarre	Le jeudi 14 mai 2020
CM1-CM2 de Madame Petit	Le jeudi 14 mai 2020
CE1 de Madame Delebarre	Le lundi 25 mai 2020
CE1-CE2 de Madame Lemoine	Le lundi 25 mai 2020
CE2-CM1 de Mesdames Trévaux et Rodriguez	Le mardi 2 juin 2020

Les conditions sanitaires n'étant pas réunies pour garantir un accueil qui réponde aux recommandations du Conseil scientifique, les niveaux « Très Petite Section », « Petite Section », et « Moyenne Section » ne seront pas accueillis à l'école.

Les classes concernées par la réouverture dès le 14 mai seront divisées en deux groupes qui alterneront journée de travail en présentiel et journée de travail à distance au domicile. Ce sont les professeurs de l'école qui ont réparti les élèves dans chaque groupe et qui doivent en informer les familles.

PARENTS, VOUS JOUEZ UN ROLE ESSENTIEL ET INDISPENSABLE !



En tant que parents, vous jouez un rôle essentiel et indispensable dans la réussite du retour à l'école des élèves. Ainsi, nous comptons sur vous pour ne pas mettre votre enfant à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez lui ou dans votre famille.

Les parents seront notamment invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. **En cas de symptômes ou de fièvre (37,8°C), votre enfant ne devra pas se rendre à l'école.**

LE GRAND NETTOYAGE A EU LIEU !

L'ensemble du groupe scolaire a subi un nettoyage approfondi suivi d'une désinfection totale opérée par une entreprise spécialisée le jeudi 7 mai. Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements étant une composante essentielle dans la réussite du retour des élèves, **la mairie va organiser un nettoyage quotidien selon les principes posés par les autorités sanitaires.**



GESTES BARRIÈRES ET DISTANCIATION SOCIALE : TOUS CONCERNÉS :

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs et donc une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes. **Elle doit être respectée dans tous les contextes et tous les espaces, notamment au moment de l'arrivée des enfants et aux abords de l'école en général**

HORAIRE D'ENTRÉE ET DE SORTIE DES ÉCOLES

La Municipalité est contrainte de respecter des règles drastiques de nettoyage et de désinfection qui mobilisent les agents municipaux, c'est la raison pour laquelle **la garderie du matin qui débute habituellement à 7h30 est annulée. La garderie du soir est maintenue mais seulement jusque 17h30. L'accueil du mercredi est également suspendu.**

L'arrivée et la sortie des écoles sont réorganisées afin d'éviter le rassemblement des enfants et des parents à l'entrée des établissements.

CLASSES	ENTREE	MATIN	PAUSE MERIDIENNE	APRES MIDI	SOIR	SORTIE DE GARDERIE
« GS » de Mme Nutten	Rue de Seclin	8h15 -8h30	11h45	13h05-13h15	16H15	17H20
« GS-CP » de Mme Poncelet	Rue de Seclin	8h30 -8h45	11h50	13h15-13h25	16H25	17H25
« CP » de Mme Delebarre	Grille école maternelle	8h30 -8h45	11h50	13h15-13h25	16H25	17H25
« CE1-CE2 » de Mme Lemoine	Grille école primaire	8h15 -8h30	11h45	13h05-13h15	16H15	17H20
« CE2-CM1 » de Mmes Trévaux/Rodriguez	Grille école maternelle	8h45 -9h00	12h00	13h20-13h30	16H30	17H30
« CM1-CM2 » de Mme Petit	Grille école primaire	8h30 -8h45	12h00	13h20-13h30	16H30	17H30

Il est indispensable que les parents respectent scrupuleusement les heures et lieux indiqués au risque de voir leur enfant se faire refuser l'entrée en classe.

L'accès aux locaux à toute personne externe à l'école (parents, autres accompagnants) sera strictement interdit.

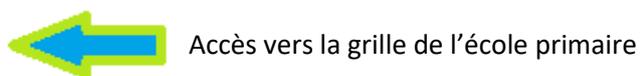
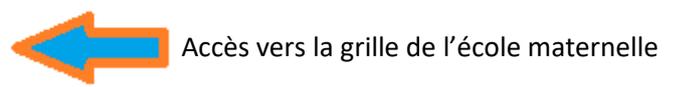
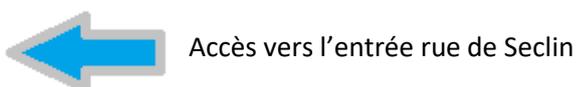
Une signalétique sera prévue au sol pour maintenir la distanciation physique.

Les élèves qui entreront dans l'école, se laveront les mains et rejoindront directement leur classe.

POINTS DE PASSAGE OBLIGATOIRES POUR LES ENTRÉES ET SORTIES DES ÉCOLES

Afin de limiter les possibilités de croisements, les parents et enfants sont invités à respecter les points de passage indiqués ci-dessus.

Le personnel municipal sur place veillera à la bonne application de ces consignes.





Afin d'assurer la sécurité sanitaire de tous, le bionettoyage de l'établissement (salles de classe mais aussi parties communes) en insistant sur les zones fréquemment touchées (poignées de porte, interrupteurs, tables) sera réalisé plusieurs fois par jour avec des produits désinfectants pour les surfaces.

Chaque jour, le nettoyage des locaux se déroulera en plusieurs étapes :

- **Le soir après les cours, nettoyage des sols, tables et chaises, à l'aide d'un détergent et rinçage**
- **Plusieurs fois par jour, désinfection des points de contact avec un virucide :**
 - Le matin avant les cours (tables, chaises, poignées, matériel pédagogique signalé par le professeur)
 - Lors de la récréation du matin, la pause méridienne, et la récréation de l'après-midi (poignées de porte, interrupteurs, matériel pédagogique signalé par le professeur)
- **En dehors du nettoyage des locaux, l'aération systématique lors des temps de pause.**
- **Désinfection des points de contact des sanitaires après chaque récréation (poignées de porte, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs) par un agent dédié qui se tiendra à disposition en cas de passage aux toilettes durant le temps de cours.**

L'hygiène de l'école étant l'affaire de tous, tout élève qui ne respectera pas sciemment les gestes barrières ne pourra pas être accueilli à l'école et continuera l'enseignement à distance.

REPAS DU MIDI ET GARDERIE DU SOIR

Les enfants dont les parents ont fait le choix de maintenir leur enfant au service de cantine, prendront leur repas dans la salle de classe à leur table, au moyen d'un plateau individualisé froid ou un panier « pique-nique ». Le plateau froid se décomposera comme suit :

- 1 crudité (carottes râpées, betteraves rouges...)
- 1 salade froide (salade pâtes au poulet, salade de riz au thon ...)
- 1 dessert (yaourt, fruit ...)



Un agent sera en charge d'une classe du début à la fin de la pause déjeuner.

Attention, les délais d'inscriptions de votre enfant à la cantine changent.

Jour du repas froid	Jour de réservation avant 11h
Lundi	Jeudi
Mardi	Vendredi
Jeudi	Mardi
Vendredi	Mercredi

Les garderies du soir sont maintenues jusque 17h30 sous réserve d'un justificatif employeur des parents certifiant ne pas avoir d'autres possibilités que celui de maintenir l'enfant en garderie.

Pour des raisons sanitaires, aucune collation à l'heure du goûter ne sera distribuée par le personnel municipal. Les parents devront donc prévoir celle-ci et la faire amener par leur enfant.

Les préconisations sanitaires incitant à la limitation maximale du brassage des élèves, les garderies seront organisées par niveau (une salle par niveau).

Attention, la reprise de chaque enfant ne pourra se faire qu'aux horaires et aux lieux d'entrée et de sortie définis par son niveau.

En cas de survenue de symptômes évocateurs (toux, éternuements, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre...) avec ou sans fièvre chez un élève/ chez un adulte :

- Isolement immédiat de l'élève/de l'adulte avec un masque dans une pièce dédiée permettant la surveillance de l'élève dans l'attente de son retour au domicile ou de sa prise en charge médicale.
- Prise de température avec thermomètre sans contact.
- Dans le cas d'un élève : appel aux parents pour qu'ils viennent rechercher sans délai leur enfant en respectant les gestes barrières.
- Information immédiate au personnel de santé de l'Éducation Nationale référent
- Information immédiate à l'Inspection d'Académie
- Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions définies par les autorités sanitaires (isolement du groupe)
- Nettoyage et désinfection dans le cadre du protocole sanitaire
- Le retour de l'élève/de l'adulte se fera sur présentation d'un certificat médical

Afin de faciliter le bon déroulement de cette rentrée, nous vous demandons de retourner le questionnaire ci-dessous avant le mardi 12 mai 2020, 11h00 par mail : services.administratifs@mairiedevendeville.fr

QUESTIONNAIRE A RENDRE AVANT LE MARDI 12 MAI, 11H PAR MAIL services.administratifs@mairiedevendeville.fr

(Sans retour de votre part, votre enfant sera considéré comme absent)

Nom, prénom de l'enfant :

Classe : Groupe (défini par le professeur) :

VEUILLEZ COCHER LES JOURS DE PRÉSENCE POUR LA CANTINE ET/OU GARDERIE DU SOIR

Remplir ce tableau vaudra pour réservation des repas du midi

SEMAINE	LUNDI		MARDI		JEUDI		VENDREDI	
	MIDI	GARDERIE SOIR	MIDI	GARDERIE SOIR	MIDI	GARDERIE SOIR	MIDI	GARDERIE SOIR
Semaine 20 Les 14 et 15 mai								
Semaine 21 Les 18 et 19 mai								
Semaine 22 Du 25 au 29 mai								
Semaine 23 Du 2 au 5 juin								
Semaine 24 Du 8 au 12 juin								
Semaine 25 Du 15 au 19 juin								
Semaine 26 Du 22 au 26 juin								
Semaine 27 Du 29 juin au 3 juillet								

Les informations recueillies dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique par le secrétariat général de la mairie de Vendeville dans le cadre de l'organisation des garderies du soir et de la cantine jusqu'au 3 juillet 2020. La base légale du traitement est l'obligation légale et l'intérêt légitime de l'organisateur des services publics de la garderie et de la cantine. Elles sont conservées jusqu'à la fin de l'année scolaire, et sont destinées au secrétariat général de la mairie de Vendeville. Conformément à la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement général sur la protection des données n°2016/679, vous disposez d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition pour motifs légitimes et de portabilité relativement à l'ensemble des données ainsi que du droit de formuler des directives spécifiques et générales concernant la conservation, l'effacement et la communication de ces données post-mortem. Vous pouvez exercer vos droits auprès du Délégué à la protection des données de la commune par mail dpd-mutualises@lillemetropole.fr ou par voie postale à l'adresse suivante : Métropole Européenne de Lille – Service « Données - RGPD mutualisé » 2 boulevard des Cités Unies CS 70043 59040 LILLE CEDEX. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.